



MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

2020 -
Registre des délibérations

République Française

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le sept septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 1^{er} septembre 2020.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, GALLON Loïc, DOINEAU Brigitte, BASLE Marie-Josèphe, RESTIF Isabelle, ESNAULT Véronique, RENAULT Serge, DUFLOS Béatrice, DAULAINÉ Laurent, GUEGUEN Frédéric, PALIERNE Fabrice, HUET François, JARRY Emilie, VETIER Anthony.

Nombre de conseillers	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Pouvoirs	: 1
Votants	: 17

Absents excusés ayant donné procuration : TESSIER Daniel (pouvoir à Mme CHEVRIER Christine).

Absents excusés : DESILLE Yvan, FURON Maryse.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

Le procès-verbal de la séance du conseil du 22 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- COMMISSIONS DE VITRE COMMUNAUTE
- TAXE AMENAGEMENT DU 01/01/2021 AU 31/12/2023
- COVID 19- BAUX COMMERCIAUX : EXONERATION DES LOYERS
- SDE 35- SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATION LA HEINRIERE ET CARCRAON
- PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – ACCEPTATION DE SUBVENTION
- FACTURATION ELECTRICITE COMMERCE AMBULANT ET SALLE PAROISSIALE
- ABATTAGE DES ARBRES AU PLAN D'EAU DE LA TRAVERIE : VENTE CORDE DE BOIS
- ETUDE DE PROGRAMMATION DE CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTIFONCTION : AVENANT DE PROLONGATION DE LA MISSION DU CABINET CERUR
- CONVENTION MISSIONS FACULTATIVES CDG 35
- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION
QUESTIONS DIVERSES**

2020.07.09.01 COMMISSIONS DE VITRE COMMUNAUTE

Christian OLIVIER, Maire, expose :

Suite au Conseil Communautaire du 16 juillet dernier, plusieurs commissions ont été constituées. Monsieur Le Maire propose d'inscrire les élus qui le souhaitent dans ces commissions sachant que Vitré Communauté précise que toutes les communes ne pourront pas être représentées dans chaque commission.

➤ **DECISION :**

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

propose les inscriptions des conseillers municipaux pour les commissions de Vitré Communauté comme suit :

- Commission Développement économique, emploi et Formation : Christian OLIVIER
- Commission Transition écologique : Yvan DESILLE
- Commission Santé et solidarités : Monique PINCEPOCHE
- Commission Mobilités : Véronique ESNAULT
- Commission Habitat et Logement : Christian OLIVIER
- Commission Finances : Loïc GALLON
- Commission Sport : Daniel TESSIER
- Commission Jeunesse : Christine CHEVRIER
- Commission Culture, tourisme et patrimoine : Monique PINCEPOCHE
- Commission usages numériques : Daniel TESSIER
- Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges : Daniel TESSIER
- Commission groupe de travail relatif à la délégation des compétences eaux pluviales urbaines et assainissement : Daniel TESSIER

2020.07.09.02 TAXE AMENAGEMENT DU 01/01/2021 AU 31/12/2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement a été instaurée par délibération du 7 novembre 2011 (article L 331-1 du code de l'urbanisme) et modifiée par délibération du 6 novembre 2017 pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Il convient donc de maintenir ou de modifier ce taux pour la nouvelle période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

➤ **DECISION :**

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide, à la majorité, de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2% sans exonérations, et ce pour trois années. Le taux de 2% sera donc appliqué à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.**

2020.07.09.03 COVID 19- BAUX COMMERCIAUX : EXONERATION DES LOYERS

Afin de soutenir les entreprises locales et les entités paramédicales locataires de la commune dont l'activité est impactée par le COVID 19, Monsieur Le Maire propose d'exonérer les loyers présentés ci-dessous :

NOM	ADRESSE LOCAUX	MONTANT TTC DU LOYER MENSUEL	MOIS CONCERNES PAR L'EXONERATION	BUDGET CONCERNE
CABINET KINESITHERAPIE CHOBLET CATELIN	22 Rue notre dame de Lourdes	166,07 TTC	Du 17 mars au 10 mai 2020 inclus	Budget principal
RESTAURANT BON APETIT	2 et 4 rue Jean-Marie Lamennais	627,16 TTC	Du 17 mars au 31 août 2020 inclus	Budget principal

Monsieur Le Maire précise que le but de ces exonérations est d'éviter la fragilisation de la trésorerie de ces activités impactées par la crise sanitaire liée au COVID-19.

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'accorder une exonération de loyers pour les entreprises locales et les entités paramédicales locataires de la commune dont la liste et la durée de l'exonération sont précisées ci-dessus.

Les loyers sont actualisés une fois par an, à des dates différentes en fonction de la date de signature du bail. L'exonération porte donc sur le montant du loyer actualisé, le cas échéant.

2020.07.09.04 SDE 35- SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATION LA HEINRIERE ET CARCRAON

Le SDE 35 a adressé un calcul prévisionnel concernant les travaux de rénovation d'éclairage public au niveau de La Heinrière et Carcraon. Le montant prévisionnel à la charge de la commune s'élève à 5 463.52 €.

- Montant total des fournitures : 12 195.35 € HT (devis DISTRILEC VITRE).
- Participation du SDE 35 : 55.20 %, soit 6 731.83 €.
- Reste à charge pour la commune : 5 463.52 € HT.

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le montant prévisionnel pour les travaux de rénovation d'éclairage public au niveau de La Heinrière et Carcraon pour un montant de 5 463.52 € HT.
- **ACCEPTER** la subvention du SDE 35 d'un montant de 6 731.83 € pour la rénovation de l'éclairage public à la Heinrière et Carcraon.
- **AUTORISER** M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2020.07.09.05 PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – ACCEPTATION DE SUBVENTION

Le 13 janvier 2020, l'assemblée a délibéré pour demander une subvention dans le cadre du produit des amendes de police afin d'effectuer des travaux d'aménagement de la RD37 à l'entrée de l'agglomération pour la création d'un ralentisseur. Cette subvention vient d'être accordée par l'Assemblée Départementale en vertu de sa délégation lors de sa séance du 31 août 2020 pour un montant de 4 366 €.

Pour que l'octroi de cette subvention devienne définitif, l'assemblée doit délibérer pour accepter cette subvention, pour s'engager à réaliser les travaux prévus, et pour autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document pour l'application de cette décision.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **D'approuver les financements des travaux d'aménagement de la RD37 à l'entrée de l'agglomération pour la création d'un ralentisseur**
- **D'accepter la subvention proposée**
- **De s'engager à effectuer les travaux dans les plus brefs délais à savoir : travaux d'aménagement de la RD37 à l'entrée de l'agglomération pour la création d'un ralentisseur**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document permettant l'application de ces décisions**

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

2020.07.09.06 FACTURATION DE L'ELECTRICITE CONSOMMEE RUE COLOMBIER PAR LE PIZZAIOLO ET LA PAROISSE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que ENEDIS facture à la mairie de DOMALAIN l'électricité consommée par le compteur général n°14424891329620 situé rue Colombier depuis le 29 juin 2020.

Monsieur le maire précise que 3 sous-compteurs sont identifiés à cette adresse :

- La maison paroissiale
- L'éclairage de l'église
- Le Pizzaiolo ambulante

La consommation d'électricité de chaque sous compteur est donc clairement identifié et relevé chaque mois par un agent communal.

Monsieur Le Maire propose que l'électricité consommée par chaque entité leur soit facturée par mandat administratif, une fois par an, à compter du 1^{er} octobre 2020, conformément aux factures reçues par Enedis, et suivant les relevés effectués sur chaque sous compteur par l'agent communal.

➤ **DECISION :**
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

-D'APPROUVER le principe de facturation de l'électricité consommée par le pizzaiolo ambulante et la paroisse ;

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision et notamment les conventions actant la facturation de l'électricité consommée par la paroisse et le pizzaiolo ambulante ;

-PRECISE que les utilisateurs recevront une facture pour l'électricité consommée à compter du 1^{er} octobre 2020, une fois par an par mandat administratif, de la part de la mairie de DOMALAIN, conformément aux factures reçues par Enedis, et suivant les relevés effectués sur chaque sous compteur par l'agent communal.

2020.07.09.07 ABATTAGE DES ARBRES AU PLAN D'EAU DE LA TRAVERIE : VENTE CORDE DE BOIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'abattage des arbres au plan d'eau de la Traverie, un administré souhaite obtenir pour son utilisation personnelle 1 corde de bois.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter sa demande moyennant la somme de 100 €.

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

-DE VALIDER le retrait d'une corde de bois au plan d'eau de La Traverie moyennant la somme de 100€.

2020.07.09.08 ETUDE DE PROGRAMMATION DE CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTIFONCTION : AVENANT DE PROLONGATION AVEC LE CABINET CERUR

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition d'avenant relatif à la mission d'étude de programmation engagée avec le cabinet CERUR dans le cadre du projet de construction de la salle multifonction.

Monsieur Le Maire rappelle que la durée prévisionnelle du marché notifié au cabinet d'étude en date du 9 avril 2019 était de 10 mois.

Monsieur Le Maire propose que la mission soit prolongée jusqu'au 28 février 2021.

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

-D'APPROUVER les conditions de l'avenant de prolongation avec le cabinet CERUR ;

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision et notamment l'avenant de prolongation.

2020.07.09.09 CONVENTION MISSIONS FACULTATIVES CDG 35

Christian OLIVIER, Maire, expose :

Le Centre de gestion 35 propose des missions facultatives aux communes (suivi médical des agents, inspection des conditions de travail, remplacements et renforts...).

Cette convention cadre ne nécessite aucun choix préalable et n'engage pas la collectivité à recourir aux missions facultatives, elle lui permet simplement de se doter de la possibilité de le faire.

Les demandes d'intervention sont adressées au service concerné du Centre de gestion, au cas par cas.

Seules les missions demandées et effectuées sont facturées.

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- d'accepter cette convention

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces y afférentes

2020.07.09.10 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Le Maire propose de diminuer le temps de travail d'un poste d'adjoint technique en passant de 8 heures à 7.20 heures par semaine.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE MODIFIER** le temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial en passant de 8/35h à 7.20/35h.
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2020

QUESTIONS DIVERSES

PLU : compte rendu réunion du 18 août 2020
Salle : compte rendu réunion du 28 août 2020
Commission communication : 16 septembre 2020 à 20h00
Commission fleurissement : jeudi 10 septembre

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
		09/09/2020	09/09/2020

- **2020 09 01 COMMISSIONS DE VITRE COMMUNAUTE**
- **2020 09 02 TAXE AMENAGEMENT DU 01/01/2021 AU 31/12/2023**
- **2020 09 03 COVID 19- BAUX COMMERCIAUX : EXONERATION DES LOYERS**
- **2020 09 04 SDE 35- SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATION LA HEINRIERE ET CARCRAON**
- **2020 09 05 PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – ACCEPTATION DE SUBVENTION**
- **2020 09 06 FACTURATION ELECTRICITE COMMERCE AMBULANT ET SALLE PAROISSIALE**
- **2020 09 07 ABATTAGE DES ARBRES AU PLAN D'EAU DE LA TRAVERIE : VENTE CORDE DE BOIS**
- **2020 09 08 ETUDE DE PROGRAMMATION DE CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTIFONCTION : AVENANT DE PROLONGATION DE LA MISSION DU CABINET CERUR**
- **2020 09 09 CONVENTION MISSIONS FACULTATIVES CDG 35**
- **2020 09 10 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochaine séance le : lundi 5 octobre à 20h30

Le secrétaire de séance,
M. VETIER Anthony